

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM4
Tél. : 01.44.77.61.75
Fax : 01.44.77.22.11
Mél : rhm4.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

PARIS, LE 16 OCTOBRE 2012

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

La garde des sceaux, ministre de la justice
à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ.12-286-RHM4/16.10.2012
Référence de classement : recrutement concours/jurys/jurys concours complémentaires/
Note 2012 JURYS EXAMINATEURS SPECIALISES ADJOINTS
CONCOURS COMPLEMENTAIRES épreuves d'admission.doc
Mots clés : ENM - concours – jurys concours complémentaires
Titre détaillé : nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de
recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie
judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (épreuves
d'admission)
Texte(s) source(s) : décret 2001-1099 du 22 novembre 2001
Texte(s) abrogé(s) :
Publication : BO JO
INTERNET et
INTRANET temporaire jusqu'au 31 mars 2013

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



Paris, le 16 OCT. 2012

**DIRECTION
DES SERVICES JUDICIAIRES**

La garde des sceaux, ministre de la justice

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DE LA MAGISTRATURE

à

Bureau du recrutement, de la formation et des affaires générales
RHM4

Monsieur le premier président de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours
(Hexagone et Outre-mer)

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des greffes

Objet : concours prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire
Examineurs spécialisés adjoints

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie d'un arrêté portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance statutaire (session 2012, épreuves d'admission).

La directrice des services judiciaires,


Véronique MALBEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

Portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature

(ÉPREUVES D'ADMISSION-SESSION 2012)

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°2001-1099 du 22 novembre 2001 modifié relatif aux modalités du recrutement de magistrats prévu par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 22 novembre 2001 modifié relatif aux concours de recrutement de magistrats prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 07 mars 2012 portant ouverture au titre de l'année 2012 de concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;
- VU les arrêtés des 02 mai 2012 et 07 juin 2012 portant nomination des président et membres des jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée pour la session 2012 ;
- VU l'arrêté du 31 juillet 2012 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée pour la session 2012 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité d'examineur spécialisé adjoint aux jurys des concours de recrutement de magistrats du premier et du second grade de la hiérarchie judiciaire prévus par l'article 21-1 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur Jean-Louis d'Hervé, vice-président du tribunal administratif de Lyon ;
Monsieur Ludovic Garrido, maître de conférences à l'université de Montesquieu Bordeaux 4 ;
Monsieur Jacques Léger, conseiller d'Etat honoraire ;
Monsieur Francis Nachbar, procureur de la République près le tribunal de grande instance du Havre ;
Monsieur Hocine Sadok, maître de conférences à l'université de Mulhouse.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait le 16 OCT. 2012

La garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, la directrice des services judiciaires

Véronique MALBEC